



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 06/06/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Motion pour le maintien des travaux initialement prévus de la ligne Nice-Breil sur Roya (tunnel de Braus)

Délibération n° 24 05 06

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Saramito, Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Messieurs Alain Michellis, Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Christine Beille-Tourscher par Monsieur Christian Dragoni, Madame Michèle Maurel par Monsieur Francis Tujague, Madame Nicole Colombo par Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey

Absente : Madame Sandrine Barralis

Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la publication du plan de financement définitif et de la convention consacrés aux travaux de pérennisation de la ligne ferroviaire Nice – Breil-sur-Roya dans le cadre du Contrat de Plan État-Région, qui ont mis en évidence une diminution de 4 millions d'euros du budget initial suite à la modification des engagements des financeurs potentiels.

Monsieur Pierre DONADEY, Vice-président en charge de la mobilité, propose d'adopter une motion de l'organe délibérant en faveur d'une décision de compensation de l'État pour le maintien des travaux tels que prévus initialement. Il propose la motion suivante :

Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes n'ayant pas, à cet instant confirmé sa participation au financement des travaux de pérennisation de la ligne ferroviaire Nice – Breil-sur-Roya programmés du 2 septembre 2024 au 13 décembre 2025 et n'étant pas signataire de la convention de financement, ce sont donc 4 millions d'euros espérés par l'État et la Région de la part du Conseil Départemental qui manquent pour réaliser l'intégralité des investissements décidés par SNCF Réseau et la Région Sud.

SNCF Réseau a immédiatement réagi en informant les co-financeurs dont la Communauté de Communes du Pays des Paillons que si la non-participation du Conseil Départemental ne remettait pas totalement en cause la mise en œuvre et le calendrier des travaux, celle-ci aurait néanmoins pour conséquence la réduction d'une partie du confortement de la voie dans le souterrain du col de Braus qui constituait depuis le début des discussions et expertises une partie essentielle dans le programme des travaux projeté.

Cette décision État / Région n'est pas acceptable car elle compromet gravement l'objectif de pérennisation de la voie ferrée. Elle aura aussi pour conséquence le maintien de façon permanente d'une circulation à vitesse réduite des trains à 40 km/h dans la zone concernée ce qui est un non-sens commercial. Elle obligera surtout toutes les parties concernées à définir à court terme (moins de 5 ans) un nouveau programme complémentaire de travaux qui ne manquera pas de poser les problèmes habituels de co-financement et la menace renouvelée de fermeture de la ligne en cas de la survenue de désordres géologiques dans l'intervalle.

A l'unanimité, nous, élus de la Communauté de Communes du Pays des Paillons demandons instamment à l'Etat de compenser par une dotation exceptionnelle les 4 millions d'euros qui étaient demandés au Département des Alpes-Maritimes en dehors des compétences légales qui lui incombent. Cette dotation est en cohérence avec les conclusions de la mission confiée au Préfet PELLETIER à la suite de la tempête Alex qui a touché la vallée de la Roya en 2020. Elle permettrait de respecter à la lettre le plan de financement établi par SNCF Réseau, accepté par tous les co-financeurs : Etat, SNCF, Région, Métropole, CARF, et CCPP.

Pour justifier et appuyer notre demande, nous souhaitons rappeler d'une part la modestie du financement manquant en comparaison à l'impact que cela aurait sur l'objet initial des travaux et d'autre part les enjeux d'une véritable modernisation de cette ligne à destinée européenne et son rôle dans la desserte du bassin d'emploi niçois du train touristique des Merveilles et de la desserte du lycée de Drap. Nous faisons appel au « bon sens » des services de l'Etat. Nous nous appuyons aussi sur la nature technique des travaux programmés afin que leur efficacité et leur durée de vie ne soient pas compromises par cette réduction de crédits survenue sans autre forme d'explication.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Pierre DONADEY, Vice-président, après en avoir délibéré,

- **Demande** à l'Etat de compenser par une dotation exceptionnelle les 4 millions qui étaient demandés au Département des Alpes-Maritimes en dehors des compétences obligatoires qui lui sont dévolues afin de garantir la réalisation des travaux initialement prévus,

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

